

Conférence générale

GC(54)/RES/3

Octobre 2010

Distribution générale

Français

Original : anglais

Cinquante-quatrième session ordinaire

Point 10 de l'ordre du jour
(GC(54)/16)

Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2011

Résolution adoptée le 24 septembre 2010, à la onzième séance plénière

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2011¹,

1. Décide, pour couvrir les dépenses ordinaires opérationnelles et continues de l'Agence en 2011, d'ouvrir des crédits d'un montant de 323 400 319 € sur la base d'un taux de change de 1 € pour 1 \$, se répartissant de la façon suivante² :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	32 255 470
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	37 088 500
3. Sûreté et sécurité nucléaires	31 041 432
4. Vérification nucléaire	123 143 928
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	78 098 252
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	18 773 821
	<hr/>
Total partiel, programmes sectoriels	320 401 403
	<hr/>
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 998 916
	<hr/>
TOTAL	<u>323 400 319</u>

¹ Voir le document GC(54)/2.

² Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction

- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7), et
- d'autres recettes diverses de 2 027 000 €(soit 1 648 600 €plus 378 400 \$) ;

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 €pour 1 \$, à 318 374 403 €(256 771 035 €plus 61 603 368 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(54)/RES/6 ;

3. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget d'investissement de l'Agence en 2011, d'ouvrir des crédits d'un montant de 8 116 366 €, sur la base d'un taux de change de 1 \$ pour 1 €, se répartissant de la façon suivante^{3/} :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	919 219
3. Sûreté et sécurité nucléaires	-
4. Vérification nucléaire	3 630 629
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 566 518
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-
	<hr/>
TOTAL	8 116 366
	<hr/>

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 \$ pour 1 €, à 8 116 366 € (7 938 040 € plus 178 326 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(54)/RES/6 ; et

5. Autorise le Directeur général :

- a) à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2011, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de redevances pour services rendus à des États Membres ou à des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2011 ; et
- b) à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

^{3/} Voir la note 2/.

APPENDICE**A.1 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2011**

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€		US\$	
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	25 266 802	+	(6 988 668	/R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	30 074 141	+	(7 014 359	/R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	24 243 714	+	(6 797 718	/R)
4. Vérification nucléaire	97 463 188	+	(25 680 740	/R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	66 135 872	+	(11 962 380	/R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	15 235 918	+	(3 537 903	/R)
Total partiel, programmes sectoriels	258 419 635	+	(61 981 768	/R)
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 315 748	+	(683 168	/R)
TOTAL	260 735 383	+	(62 664 936	/R)

Note : R est le taux de change moyen euro/dollar qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2011.

APPENDICE

A.2 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2011

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€		US\$	
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-	+	(- /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	919 219	+	(- /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	-	+	(- /R)
4. Vérification nucléaire	3 630 629	+	(- /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 388 192	+	(178 326 /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-	+	(- /R)
TOTAL	<u>7 938 040</u>	+	(<u>178 326 /R</u>

Note : R est le taux de change moyen euro/dollar qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2011.